

**Service de la culture, des sports
et de la jeunesse**

A l'attention: des Sociétés locales
de la Paroisse réformée
des Ecoles d'Ecublens
de la Galerie du Pressoir
d'Ecublens animation

1. La demande de réservation pour la pose des affiches doit être présentée au secrétariat des affaires culturelles, dès que la société a pris la décision d'utiliser ce moyen d'information. **Il a été arrêté qu'un maximum de 6 panneaux est mis à disposition pour chaque réservation.** Cette démarche est valable uniquement pour l'annonce de manifestations culturelles, sportives ou autres manifestations locales importantes.
2. **La décision des emplacements octroyés appartient exclusivement au responsable des affaires culturelles, sans aucun recours possible.** De plus, l'attribution des panneaux s'effectue selon l'ordre des demandes. Il peut arriver qu'une réponse négative soit donnée.
3. L'affiche format mondial (R4) a une dimension de 90cm x 130cm.
4. La publicité commerciale sur le panneau ne doit pas dépasser le 15% de la surface de l'affiche.
5. L'impression de l'affiche est à la charge de la société.
6. Le nombre d'affiches nécessaires, **mais au maximum 6**, doit être remis soit au secrétariat des affaires culturelles, Ch. de la Colline 5, **au plus tard 3 semaines avant la date de la manifestation, faute de quoi, la pose de ces dernières ne pourra être garantie.**
7. Le collage des affiches se fait exclusivement par les services communaux. En principe, selon les possibilités du service concerné, l'affichage sera assuré **au minimum 10 jours avant la date de la manifestation, mais au maximum 15 jours avant.**
8. Tous les supports d'affichage sont la propriété de la SGA. En cas d'affichage sauvage, cette société se réserve le droit de déposer une plainte contre l'auteur de l'affiche concernée.